

LES ÉCHOS DE LANDÉBIA



Bulletin municipal n ° 9 – Novembre 2021

Horaires de la Mairie :

Lundi, mardi, jeudi : 14 h - 17 h 30

Mercredi : 13 h 30 - 15 h 30

Vendredi : 14 h - 17 h

Les permanences des élus le samedi matin de 10 h à 12 h.

Rencontre avec le maire sur RDV.

Adresse : 4, rue de la Poste - 22130 LANDÉBIA

Horaires de la Poste :

Lundi, mardi, jeudi : 14 h - 17 h 30

Mercredi : 13 h 30 - 15 h 30

Vendredi : 14 h - 17 h

Heure de levée du courrier : 9 h

Sommaire

Conseil séance du 10 septembre 2021

Conseil séance du 22 octobre 2021

État Civil

Infos pratiques

Informations communales

Urbanisme

Associations

Coordonnées :

Mairie de LANDÉBIA

Tél. : 02 96 84 48 31

Courriel : mairie-landebia@orange.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 septembre 2021 à 20h30 à la mairie

Présents : Patrick DURAND, Pierrick BIARD, Laëtitia OLIVIER, Cédric HALBOT, David BOURDONNAIS, Claudine DANIEL, Mélanie DELAMOTTE, Pascal CARO, André DURAND, Karine RIOU, Christian LAGRENÉ. Christian LAGRENÉ est le secrétaire de séance.

1. Salle des fêtes : tarifs de location et règlement intérieur

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Claudine DANIEL, conseillère municipale déléguée, a travaillé sur le règlement et les tarifs de location de la salle des fêtes, et propose au conseil municipal de conserver les tarifs suivants :

Locataire	Location	Chauffage	Tarif 1/2 Jour	Tarif Jour	Tarif WE
Habitant de LANDÉBIA	Grande Salle	Non	50.00 €	100.00 €	150.00 €
	Grande Salle	Oui	65.00 €	130.00 €	195.00 €
	Grande Salle + Cuisine	Non	65.00 €	130.00 €	195.00 €
	Grande Salle + Cuisine	Oui	80.00 €	160.00 €	240.00 €
Association Communale	Grande Salle	Non	- €	- €	
	Grande Salle	Oui	15.00 €	30.00 €	
	Grande Salle + Cuisine	Non	15.00 €	30.00 €	
	Grande Salle + Cuisine	Oui	30.00 €	60.00 €	
Hors commune (particulier ou association)	Grande Salle	Non	75.00 €	150.00 €	225.00 €
	Grande Salle	Oui	100.00 €	200.00 €	300.00 €
	Grande Salle + Cuisine	Non	100.00 €	200.00 €	300.00 €
	Grande Salle + Cuisine	Oui	125.00 €	250.00 €	375.00 €

Autre	Tarif
Location Couverts habitants LANDÉBIA	0,50 € par couvert
Location Couverts hors LANDÉBIA	0,60 € par couvert
Remplacement casse ou perte vaisselle et matériel	Prix d'achat + frais (livraison, traitement)
Caution Salle	Valeur de la location
Conditions particulières	

Présentation d'une attestation de garantie Responsabilité Civile à la réservation.

Il présente également le projet de règlement intérieur applicable à la salle des fêtes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs présentés qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2021 ;
- Approuve le règlement intérieur de location de la salle des fêtes, ci-annexé.

2. Salle des fêtes : devis complément de vaisselle

Afin d'effectuer un complément de vaisselle pour la salle des fêtes, le maire présente un devis de la société HENRI JULIEN pour un montant HT de 365 € :

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Verre à pied 24,5 cl élégance	120	1,26 €	151,20 €
Flûte à champagne Savoie	48	0,82 €	39,36 €
Cuillère à café	204	0,82 €	167,28 €
Fourchette 2 dents	1	7,90 €	7,90 €
TOTAL HT			365,74 €
TOTAL TTC			438,89 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis présenté.

3. Mise à disposition de l'ancien matériel de la salle des fêtes

Monsieur le Maire expose que la question des conditions de mise à disposition de l'ancien matériel de la salle des fêtes (tables sur tréteaux, anciennes chaises et couverts) est régulièrement posée en mairie.

Il propose une mise à disposition gracieuse aux habitants de LANDÉBIA qui en font la demande, dans la limite des stocks disponibles et sous réserve du versement d'une caution de 50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la mise à disposition gratuite, sous condition de versement d'une caution de 50 € ;
- Dit qu'en cas de casse ou de perte, le remplacement sera facturé à l'emprunteur au prix d'achat du matériel équivalent.

4. Serrures de la salle des fêtes

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise BOSCHAT LAVEIX de LAMBALLE pour la fourniture et la pose de serrures, afin de gérer et sécuriser l'accès aux différentes pièces selon les habilitations des personnes (conseiller municipal, employé communal ou locataire). Le devis s'élève à 922,92 € HT soit 1 107,58 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 7 voix, 1 voix contre et 3 abstentions :

- Valide le devis présenté ;
- Dit que la dépense sera imputée en section d'investissement.

5. Associations – création et dissolution

Le maire rappelle les termes de la délibération du 4 décembre 2020, fixant les modalités de versement des subventions aux associations communales, et propose de les maintenir.

Lors de l'adoption de cette délibération, la question de l'attribution d'une subvention de 500 € la 1^{re} année d'existence de l'association avait été mise en délibéré, car certaines nouvelles associations n'avaient pas proposé d'activités ou de manifestations sur la commune.

Pour éviter l'effet d'aubaine, il propose de maintenir le principe de cette subvention si la nouvelle association s'engage à proposer des activités et/ou manifestations, ou si elle s'engage pour aider une autre association communale ou une manifestation communale dans les 6 mois qui suivent sa création. À défaut, la commune procédera au recouvrement de la subvention, par l'émission d'un titre de recette.

Pour les autres associations, il souhaite qu'elles s'engagent, en échange des subventions, à distribuer leur trésorerie à d'autres associations ou manifestations communales lors de la dissolution de ladite association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ces propositions, à l'unanimité.

6. Raccordement électrique de l'appartement situé au-dessus de la mairie

Le maire présente la proposition reçue d'ENEDIS, concernant la modification du, branchement électrique de la mairie, afin de pouvoir raccorder l'appartement au-dessus de la mairie, pour un montant TTC de 2 415,23 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide la proposition présentée par ENEDIS ;
- Autorise le maire à la signer ;
- Dit que la dépense sera imputée en section d'investissement.

7. Décorations de Noël

Le maire présente le devis reçu de la société YESSS Électrique de DINAN pour la finalisation des décorations de Noël de l'entrée du bourg, pour un montant HT de 2 080,22 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (1 abstention) :

- Valide le devis présenté ;
- Autorise le maire à le signer ;
- Dit que la dépense sera imputée en section d'investissement.

Démissions

- À la fin de la séance, Pierrick BIARD, 1^{er} adjoint, remet au maire sa lettre de démission de son poste d'adjoint et du conseil municipal.
- À la suite de cette annonce, Cédric HALBOT, conseiller municipal délégué, décide, lui aussi, de démissionner du conseil municipal.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 octobre 2021 à 20h30 à la mairie

Présents : Patrick DURAND, Laëtitia OLIVIER, Claudine DANIEL, Pascal CARO, André DURAND, Karine RIOU, Christian LAGRENÉ.

Absents excusés : Mélanie DELAMOTTE donne procuration à Claudine DANIEL, David BOURDONNAIS.
Laëtitia OLIVIER est la secrétaire de séance.

1. Fixation du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, à la suite de la démission de Pierrick BIARD de son poste de 1^{er} adjoint et de conseiller municipal, il convient de délibérer à nouveau sur le nombre des adjoints au maire.

En vertu de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints, sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maximum.

Conformément à l'article L2122-8, alinéa 5, du Code général des collectivités territoriales, lorsque le conseil municipal est incomplet et qu'il y a lieu à l'élection d'un seul adjoint, le conseil municipal peut décider, sur la proposition du maire, qu'il y sera procédé sans élections complémentaires préalables, sauf dans le cas où le conseil municipal a perdu le tiers ou plus de son effectif légal ou compte moins de cinq membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De ne pas procéder à des élections complémentaires ;

- De fixer à 2 le nombre de postes d'adjoint au maire ;
- Que le nouvel adjoint occupera le même rang que son prédécesseur.

2. Élection du 1er adjoint

Après un appel à candidatures, il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Christian LAGRENÉ s'est porté seul candidat.

Élection du 1^{er} adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	8	huit
- bulletins blancs ou nuls :	0	zéro
- suffrages exprimés :	8	huit
- majorité absolue :	5	cinq

A obtenu :

- Christian LAGRENÉ : 8 (huit) voix



Monsieur Christian LAGRENÉ ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1^{er} adjoint au maire.

3. Indemnités de fonctions du 1^{er} adjoint

- Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, les articles L2123-20 et suivants ;
- Vu l'arrêté municipal en date du 22 octobre 2021, portant délégation de fonctions au 1^{er} adjoint au maire.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Population	Taux maximum de l'indice terminal
Moins de 500 habitants	9,9 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, et avec effet au 1^{er} novembre 2021, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire à :

- Montant maximum : 9,9 % de l'indice terminal de la fonction publique.
- Montant alloué : 6,43 % de l'indice terminal de la fonction publique.

Ces indemnités seront versées trimestriellement.

4. Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité - communication

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à la réalisation de tâches culturelles et de communication (bibliothèque, bulletin municipal).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'adjoint administratif principal 2e classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois, allant du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022 inclus.

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.

Cet agent assurera des fonctions rédactionnelles, à temps non complet à hauteur de 7h hebdomadaires.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle en matière de rédaction.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice brut 376, indice majoré 346, compte tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

- S'engage à inscrire les crédits correspondants au budget ;
- Autorise le maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

5. Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité – entretien bâtiments

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à la réalisation de travaux dans les bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 mois, allant du 2 novembre 2021 au 1^{er} décembre 2021 inclus.

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.

Cet agent assurera ses fonctions à temps complet, 35h hebdomadaires.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle en matière d'entretien de bâtiments.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice brut 354, indice majoré 340, compte tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que de son expérience.

- S'engage à inscrire les crédits correspondants au budget ;
- Autorise le maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

6. Devis de la gaine de raccordement électrique de l'appartement

Le maire expose au conseil municipal qu'afin qu'ENEDIS puisse effectuer le raccordement électrique de l'appartement, il faut au préalable passer une gaine technique dans le sous-sol de la mairie, du raccordement existant jusqu'à l'appartement. Cette gaine, destinée à protéger le câble électrique, est résistance aux chocs et non propagatrice de flamme.

Il présente un devis reçu de la société YESSS Électrique de DINAN, d'un montant HT de 277,05 €, pour la fourniture de la gaine et des colliers de fixation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le devis présenté ;
- Autorise le maire à le signer ;
- Dit que la dépense sera imputée en section d'investissement.

7. Devis « Label École Numérique »

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal leur délibération en date du 23 avril 2021 approuvant la convention « Label École Numérique » et présente le devis reçu de la SARL MICRO-C de RENNES, concernant la fourniture et l'installation de tablettes avec étuis, logiciels, disques durs et bornes d'accès sans fil, pour un montant HT de 5 528,80 €.

Il rappelle qu'aux termes de la convention, l'académie versera une subvention à la commune, à hauteur de 50 % de la dépense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 8 voix pour et une voix contre :

- Approuve le devis présenté ;
- Autorise le maire à le signer ;
- Dit que la dépense sera imputée en section d'investissement.

8. Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2020

Monsieur le Maire rappelle que le Code général des collectivités territoriales impose, par son article L2224-

5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2020. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante du syndicat dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Un exemplaire de ce rapport est transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le SDAEP 22 a établi ce rapport, qui est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

9. Décision modificative n°2

Le conseil municipal décide d'adopter les virements de crédits suivants, dans la section de fonctionnement dépenses du budget principal :

Compte	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 – Dépenses imprévues	➤ 4 248 €	
61521 – Entretien terrains	➤ 4 000 €	
7489/014 – Reversement et restitution sur participations		4 348 €
6574 – Subventions de fonctionnement	➤ 1 150 €	
6531 – Indemnités élus		1 150 €
6455 – Cotisations assurance du personnel	➤ 1 000 €	
6413 – Personnel non titulaire		3 000 €
6336 – Cotisations CDG		100 €
6453 – Cotisations caisses de retraite		100 €
6451 – Cotisations à l'URSSAF		1 700 €
TOTAL	➤ 10 398 €	10 398 €

10. Repas de l'action sociale

Le maire expose au conseil municipal qu'il est possible, cette année, d'organiser le repas annuel de l'action sociale, sous réserve du contrôle du « Pass sanitaire » et du respect des gestes barrière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'organiser le repas annuel de l'action sociale ;
- Dit que le repas sera gratuit pour les Landébianais de 65 ans et plus ;
- Fixe comme suit les conditions :

	Repas	Colis
Si Pass sanitaire et souhaite venir au repas	Oui	-
Sans Pass sanitaire	-	-
Si Pass sanitaire, mais ne souhaite pas venir	-	-
Si Pass sanitaire, mais souffrant(e)	-	Oui
Si hébergé(e) en EPHAD	-	Oui

- Décide de retenir la proposition de la société DSP de TADEN, pour un menu à 27 € TTC,
- Décide de retenir la proposition de l'association Ker Java de CAVAN concernant l'animation, pour un montant de 500 € TTC,
- Dit que les enfants du conseil des jeunes seront invités au dessert.

État civil

Nous publions ci-dessous les actes d'état civil recensés depuis la parution du dernier bulletin après accord des intéressés ou de leur famille.



Naissances :

Le 27 septembre est née, à SAINT-BRIEUC, Mélina CARLIER, fille de Steven CARLIER et de Solène CALVIÉ, domiciliés 2 place Bonne Fontaine.

Félicitations aux parents.



Mariages :

Le 11 septembre, Denis HERVE, chauffeur, et Sophie BONHOMME, aide à domicile, domiciliés Les Bois.

Le 18 septembre, Florentin SAULNIER, marin pêcheur et Hélène EON, auxiliaire de vie, domiciliés 26 rue Magellan à PLUDUNO et résidant Les Pâtures.



Décès :

Le 24 octobre, est décédé 11 rue du Haut Village, Michel ZIELINKA, âgé de 84 ans, domicilié la Jannay à PLUDUNO.

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

Infos Pratiques

Une adresse électronique commune : landebia2020@gmail.com pour les personnes qui veulent s'engager aux côtés du conseil municipal pour le futur de LANDÉBIA.

Recensement militaire

Les jeunes hommes et les jeunes femmes doivent venir se faire recenser au cours du mois d'anniversaire de leurs 16 ans, munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Le recensement est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la journée nationale de Défense et de Citoyenneté (JDC). De plus, sans cette attestation, il est impossible de passer certains examens (permis de conduire...).



Collect'mobile



Savez-vous que 100 millions de mobiles dorment dans nos tiroirs ?

Dinan Agglomération participe à l'opération « Collect'mobile » et met à disposition, **du 8 novembre au 17 décembre**, des collecteurs :

- au siège et au service technique de Dinan Agglomération
- aux Maisons Intercommunales de BROONS, CAULNES, MATIGNON, PLANCOËT et PLOUËR-SUR-RANCE.

Vous pourrez y déposer vos anciens mobiles pour qu'ils soient recyclés.

Plus d'infos sur <http://www.dinan-agglomeration.fr/Actualites/Collect-mobile-du-8-novembre-au-17-decembre-2021>.

Gare de LANDÉBIA

Jusqu'au 11 décembre 2021, les horaires de départ du train (TER BreizhGo) en gare de LANDÉBIA, dans le sens DOL DE BRETAGNE → DINAN → SAINT-BRIEUC sont les suivants :

- Du lundi au vendredi : 07h46 ; 12h44 et 16h53 ;
- Le samedi, le dimanche et durant les fêtes : 07h46 ; 12h44 et 18h15.

Les renseignements concernant les tarifs, abonnements et achats de cartes KorriGo sont disponibles :

- En gare ;
- Au n° vert **0.800.880.562** (service et appel gratuits du lundi au vendredi de 6h15 à 20h, le samedi de 9h à 16h, les dimanches et fêtes de 13h à 20h) ;
- Sur le site <https://www.ter.sncf.com/bretagne> ;

sur les réseaux sociaux (fil Twitter : @TERBreizhGo ; page Facebook/Messenger : @terbretagne).

Attention aux intoxications au monoxyde de carbone

Avec l'arrivée du froid, vous utilisez vos appareils de chauffage, alors soyez prudents ! Les intoxications au monoxyde de carbone sont difficiles à détecter, car ce gaz asphyxiant est inodore et invisible.

Pensez donc à contrôler l'état de vos appareils et à aérer régulièrement.

Informations communales

Conseil Municipal des Jeunes de LANDÉBIA



PRÉAMBULE

Lors des dernières élections municipales, la liste conduite par M. Patrick DURAND inscrivait dans son programme sa volonté de mettre en place un espace de paroles et d'actions, dans lequel les jeunes pourraient être associés à la vie locale : **le Conseil Municipal des Jeunes**.

La présente charte est l'outil essentiel pour démarrer la création de cette instance de jeunes.

La tranche d'âge retenue pour ce **CMJ** est celle des **8–15 ans**, car il s'agit de la période durant laquelle les motivations et les champs d'intérêt évoluent.

En effet, si avant 14 ans la notion de loisir est primordiale, il n'en va pas de même après 14 ans, stade auquel d'autres préoccupations apparaissent dans la vie des jeunes. C'est à cet âge que les jeunes quittent le territoire pour leurs études, puisqu'il n'existe aucun collège sur le RPI.

Il est donc important de créer un espace où les jeunes Landébianais peuvent exposer leurs points de vue, en ce qui concerne la vie de la commune, et agir de manière concrète en y apportant des améliorations. Cette charte est donc l'écrit de référence propre au **CMJ**.

FONCTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

- **Fonction institutionnelle** : le **CMJ** doit être situé dans le contexte institutionnel de la municipalité.
- **Fonction éthique** : le **CMJ** doit permettre une clarification des motivations à être jeune conseiller. Il doit permettre aux jeunes de repérer le sens de leur action en tenant compte de l'intérêt général. Il doit éviter les projets particuliers et de groupe restreint.
- **Fonction de représentation** : le **CMJ** doit relayer les préoccupations et propositions des jeunes à travers une bonne représentativité de ses acteurs.
- **Fonction de relation et communication** : le **CMJ** doit favoriser les relations entre les élus, les différents services municipaux, les jeunes et les partenaires...

Il doit aussi rechercher et diffuser l'information nécessaire aux actions, en mettant en place des moyens et en organisant des réunions de travail.

- **Fonction de gestion de projet** : le **CMJ** doit être associé ou porter un projet dans toute sa dimension, qu'elle soit administrative ou financière.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
OBJECTIF 1 : Permettre la réalisation de projets par les jeunes tout en prenant en compte l'intérêt général	Organiser des groupes de projets
Permettre aux jeunes de recueillir les avis et les idées d'autres jeunes	
Permettre la réalisation de projets	
Les jeunes conseillers doivent avoir la possibilité de mettre en place des projets utiles à la collectivité	
OBJECTIF 2 : Permettre aux jeunes de participer activement et de façon citoyenne à la vie de la commune	Permettre aux jeunes de donner leur avis sur la vie locale
OBJECTIF 3 : Permettre aux jeunes de comprendre le fonctionnement d'une collectivité	Faire connaître aux jeunes les différents services municipaux
Permettre aux jeunes de connaître le rôle des élus	
Les jeunes conseillers doivent intégrer dans leur fonctionnement la connaissance des rouages d'une collectivité	Permettre aux jeunes de gérer directement un budget

Tour de Bretagne cycliste

Annulée en 2020 à cause de la Covid et reportée en 2021, la 54e édition du Tour de Bretagne cycliste s'est déroulée du lundi 20 au dimanche 26 septembre.

Un parcours en sept étapes traversant les cinq départements bretons, dont la dernière (GUITTÉ-DINAN) passait par LANDÉBIA en ce dimanche 26.

Un événement qui méritait bien que Samuel ROHON - à la tête du bar-tabac-épicerie *Chez Sam* – propose et serve en terrasse, dès midi, boissons et galettes-saucisses.

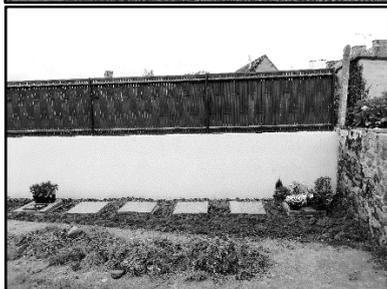
Dans l'après-midi, nous avons donc pu assister à cette course de 140 cyclistes et applaudir notre coureur local, Thibault FÉRASSE, lors de son passage.

C'est Jean-Louis LE NY, 23 ans, qui sera finalement déclaré vainqueur de ce Tour de Bretagne.
Bravo à tous ces grands sportifs !



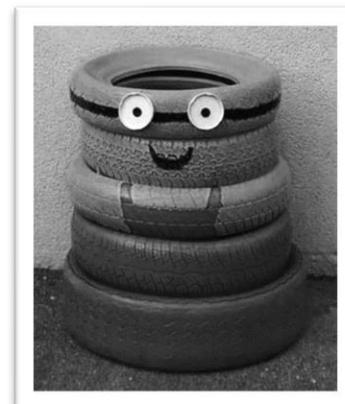
Réfection du cimetière

Les photos...



Nos agents communaux sont créatifs

À l'entrée de l'automne, nos agents communaux, Lydie et Gérard, ont eu une idée très originale pour égayer notre commune : avec des pneus, ils ont créé un Minion pour accueillir les enfants à l'école et une horloge pour ne pas manquer l'heure de l'apéro chez Sam. Pour célébrer la rentrée des classes, ils ont aussi décoré les murs de l'école avec de jolis crayons. Chapeau les artistes !



Biodiversité : l'intention et les motivations de la commune

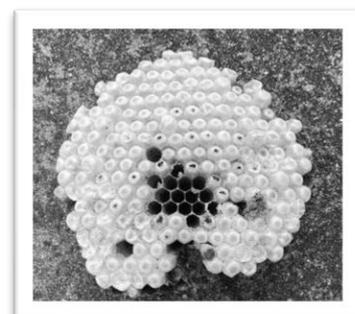
LANDÉBIA a reçu en 2017 le prix Zéro Phyto : plus aucun pesticide n'est utilisé sur la commune pour l'entretien des espaces verts.

Et parce que l'écologie et la préservation de notre environnement sont toujours au cœur de nos préoccupations, nous, élus, cherchons à impliquer nos concitoyens dès leur plus jeune âge dans des actions telles que le compostage, l'éco-pâturage, la création d'un îlot de biodiversité, le jardin et le potager pédagogiques au sein de l'école, la présentation d'une palette d'herbes aromatiques à l'entrée de la cantine... Bien d'autres actions, encore, sont en cours d'étude et de réalisation.



Lydie, notre employée communale responsable des espaces verts, organise des après-midis ludiques à l'école pour éveiller et révéler les petites mains vertes des enfants. En octobre, elle a recommencé le potager de l'école avec les enfants qui ont chacun pu participer et découvrir, pour certains d'entre eux, l'art du jardinage.

Elle leur a également appris à reconnaître un nid de frelons asiatiques...



De cette initiative est né le projet de participer à la Coupe de France du potager, pour sa 2e édition en 2022. Il s'agit d'un concours national au service de la jeunesse destiné à promouvoir, d'une façon pédagogique et sociale, une alimentation saine et locale. Il est organisé par le fonds de dotation et l'association Landestini.

A également été organisée, sur notre commune, la 1re rencontre « espaces verts » du canton pour échanger conseils, astuces, semis, boutures... Des journées participatives autour du désherbage ont déjà été menées. Le conseiller municipal porteur de ce projet d'intérêt Biodiversité dans notre commune est :

Monsieur Pascal CARO

Tél. : 06.12.95.01.52

sarl.caro-et-fils@orange.fr

Dans la même idée, Dinan Agglomération vient de lancer un programme d'actions d'une durée de trois ans sur la biodiversité intercommunale.

Celui-ci a pour objectif d'améliorer notre connaissance des espèces animales et végétales présentes sur notre territoire, afin de nous sensibiliser et de nous amener à améliorer nos aménagements en appréhendant mieux leurs impacts environnementaux.

Pour cela, Dinan Agglomération a créé un outil : l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI).

En vous rendant sur le site <http://biodiversite.dinan-agglomeration.fr>, vous pourrez le consulter et le compléter avec vos propres observations. Pour vous aider à les partager sur la plateforme en ligne, un tuto est disponible sur le lien <https://youtu.be/V1LzaGP2vvc>.

Pour plus d'informations, vous pouvez aussi contacter la technicienne espaces naturels et biodiversité au **02.96.87.52.73** ou par mail à : biodiversite@dinan-agglomeration.fr.

Fête d'Halloween

Avec leurs déguisements et leurs maquillages très réussis, nos enfants étaient bien effrayants, en ce dimanche 31 octobre ! Vous n'avez cependant pas hésité à leur ouvrir votre porte et à leur offrir des bonbons. Nous remercions nos Landébianais d'avoir joué le jeu et félicitons les enfants et les plus grands pour avoir animé notre commune avec tant d'enthousiasme !



À partir de 17h, celui ou celle qui venait avec le plus beau déguisement ou bien le plus beau maquillage chez Sam se voyait offrir, par une ravissante sorcière prénommée Laurine, une petite potion magique : un shooter « cervelle de singe ».

Une navette en direction de l'OMNIA Nightclub avait été prévue pour poursuivre la soirée.

Visite des bâtiments communaux le dimanche 7 novembre

Ce dimanche matin-là, Monsieur le Maire a invité ses conseillers et les membres du CMJ à visiter les différents bâtiments communaux de LANDÉBIA. C'était l'occasion, pour eux, de découvrir les parties ignorées du public, notamment celles de la mairie, de la salle des fêtes et de l'école, que certains des enfants présents ont déjà fréquentée l'an passé ou antérieurement. La matinée s'est terminée par le verre du partage chez Sam.



Un peu d'histoire...

Monument aux morts de LANDÉBIA

En général, les monuments aux morts étaient érigés après la Première Guerre mondiale de 1914-1918. Certains comportent des détails architecturaux, d'autres la liste des soldats décédés. Ils présentent des sculptures en bronze de soldats, fusil à la main, parfois accompagnés de divers attributs : un coq, une croix, un obélisque et un soldat « arme au pied », avec la croix du combattant et une palme, etc.

La plupart des monuments aux morts étaient érigés à l'intérieur des églises, parfois dans le cimetière proche de l'église, parfois en face de la mairie du bourg. Très souvent, le monument aux morts était entouré d'une grosse chaîne, maintenue par des obus ; il s'agissait d'un élément de décoration...

À LANDÉBIA, le monument aux morts était à l'intérieur de l'église ; il fut érigé à l'extérieur en 1988. Les grandes palmes en bronze furent réalisées par Monsieur POIRON, sculpteur à DINAN.

Le monument aux morts fut inauguré le 13 novembre 1988, en présence de Monsieur Charles JOSSELIN, député des Côtes-d'Armor, de Monsieur Jean GOBERT, conseiller général et maire de PLUDUNO, de Madame Denise FAVREL, maire de LANDÉBIA, des conseillers municipaux et des anciens combattants.

Trente années plus tard, le monument aux morts a été restauré afin de sécuriser le site pour les personnes présentes aux cérémonies. Un espace plus important a été créé, la plaque commémorative a été centrée sur le mur, et un socle a été créé afin de pouvoir y déposer une gerbe de fleurs. Deux murets ont été reconstruits, pouvant chacun recevoir une jardinière. Les palmes existantes ont pu être scellées d'une autre façon, ce qui donne toute sa splendeur, tout en laissant un espace pour les drapeaux installés au-dessus de la plaque commémorative.

L'inauguration a eu lieu le 8 mai 2018 par le maire en présence du conseil municipal, des anciens combattants de la guerre d'Indochine, d'AFN, et de la population.

Cette nouvelle configuration a été conçue par Monsieur René CUADRADO, président des anciens combattants, et validée par le conseil municipal.

René CUADRADO

Commémoration du 11 novembre

Jeudi 11 novembre 2021, nous avons fêté les 103 ans de l'Armistice de 1918, dont la signature a mis fin aux combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918), aussi appelée la Grande Guerre. Cette date marque la victoire des Alliés et la défaite de l'ALLEMAGNE.

Plus tard, le 28 juin 1919, fut signé le traité de Paix à VERSAILLES, qui a réellement mis fin à l'état de guerre. L'Armistice signifie qu'on a cessé d'utiliser les armes.

Le 11 novembre, en France, nous célébrons la fin des combats et rendons hommage à tous les hommes qui sont morts pour défendre le pays.

Voilà pourquoi une gerbe de fleurs est déposée devant le monument aux morts.

C'est ainsi que nous transmettons "le devoir de mémoire", pour nous souvenir de cette guerre qui fut atroce, puisqu'elle a mondialement causé 10 millions de morts et 20 millions de blessés parmi les soldats et les civils. Ce jour-là est férié, nous n'allons pas au travail ou à l'école, pour permettre à ceux et celles qui le peuvent de participer aux cérémonies. Car il ne faut pas oublier tous les sacrifices accomplis par ces soldats surnommés "les Poilus" à qui nous devons notre liberté.

Issu du vocabulaire argotique, **le terme "poilu" désignait un homme courageux et viril**. Il correspond donc bien à ces vaillants combattants, qui ont donné leur vie pour défendre le sol français attaqué par les forces adverses. Contrairement aux idées reçues, cette appellation n'est pas liée au fait que les soldats dans les tranchées n'avaient pas le temps de se raser : la barbe ne leur aurait pas permis de supporter les masques à gaz qu'ils utilisaient presque en permanence.

Une aide inattendue

L'Amicale des Anciens Combattants, qui n'a pas pu élire un bureau lors de son assemblée générale du vendredi 29 octobre, a eu l'agréable surprise, en cette cérémonie du 11 novembre 2021, d'obtenir l'aide d'un jeune volontaire de LANDÉBIA pour présenter le drapeau tricolore. Il s'agit de **Julien EON**, nouvellement arrivé dans le bourg, **que nous remercions vivement pour son implication**. Nous remercions également le personnel communal pour le fleurissement du monument aux morts, ainsi que toutes les personnes présentes, parmi lesquelles se trouvaient de nombreux enfants.



Nous vous donnons rendez-vous pour le 8 mai prochain.
René CUADRADO, Président des Anciens Combattants

Pour l'hygiène publique et le respect des autres, nous vous rappelons que tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de ramasser immédiatement les déjections canines sur l'ensemble du domaine public communal (voies publiques, trottoirs, espaces verts publics, espaces des jeux publics pour enfants, etc...).



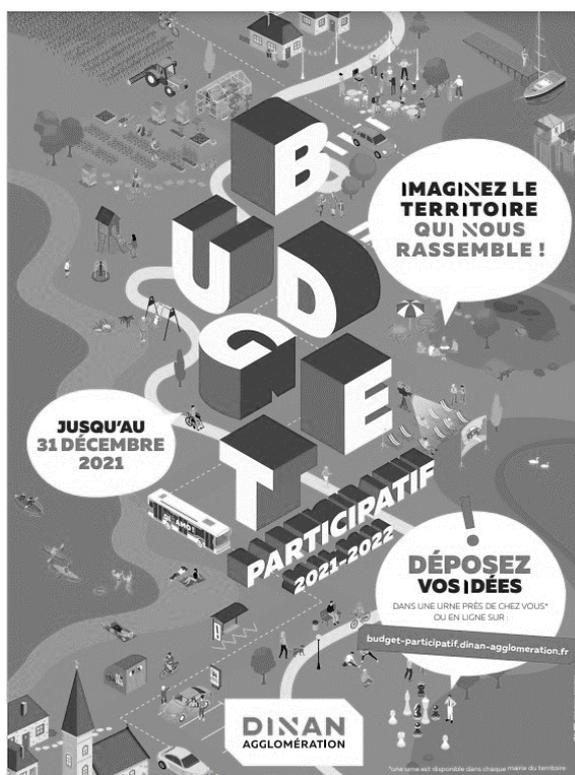
Urbanisme

DEMANDES DE DÉCLARATION PRÉALABLE

Néant au 04/10/2021

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Néant au 04/10/2021



Bulletin participatif

Si vous avez une idée de projet pour votre territoire, venez la partager !

Pour la première fois, Dinan Agglomération met à votre disposition une partie de son budget, d'une valeur totale de 200 000 €, pour réaliser vos projets.

Il vous suffit, pour cela, de déposer, **jusqu'au 31 décembre**, vos projets en ligne sur budget-participatif.dinan-agglomeration.fr ou dans l'urne qui a été placée à cet effet dans la mairie.

C'est vous qui proposez, c'est vous qui décidez ! À vous de jouer !



Une nouvelle référente à l'office de tourisme de DINAN !

Vous êtes organisateur d'un événement et vous souhaitez le valoriser ? L'office de tourisme répertorie et valorise, tout au long de l'année, les différentes animations proposées par la commune ou une association. Pour augmenter la visibilité d'une de vos manifestations, contactez Virginie ALLORY à cette adresse : festivites.dinancaprehel@gmail.com.

Formation « Les bases du compostage »

Cette formation gratuite est organisée par Dinan Agglomération **le samedi 11 décembre, de 10h à 13h**, au foyer rural de **LANGUÉDIAS** (espace intergénérationnel - 5, rue de la Mairie).

Son objectif : vous montrer comment réduire votre poubelle d'un tiers en utilisant vos biodéchets. Vous apprendrez en salle et sur le terrain ce qu'est le compostage, son processus, comment réaliser et entretenir un compost individuel ou collectif, comment l'employer dans le jardin ou les plantations, et comment résoudre les problèmes courants (odeurs, humidité, nuisibles ...).

Elle est limitée à un groupe de 15 habitants, c'est pourquoi nous vous invitons à vous y inscrire dès maintenant auprès de :

Madame Laura HERVE

Tél. : 02.96.87.20.10

l.herve@dinan-agglomeration.fr

Reprise de nos associations

Un peu de gaieté dans le cœur de nos Landébianais : mises en sommeil à cause de la crise sanitaire, certaines de nos associations ont fait leur rentrée.

- Nos aînés du **club de l'Espérance** ont été heureux, le mardi 14 septembre, de reprendre enfin leurs activités : jeux de société, de cartes et de boules bretonnes.



- Depuis le 6 octobre, Madame Maria MERENCIO, la présidente du **club de scrabble**, vous attend, ainsi que ses participants, tous les mercredis, de 14h30 à 17h30, pour jouer avec les mots dans la petite salle située derrière la salle des fêtes.
- L'**amicale des boulistes** a repris, quant à elle, le jeudi 4 novembre, avec un concours qui s'est tenu au boulodrome de 14h à 18h.



Liste des associations communales mise à jour en septembre 2021 :

Association	Président	Adresse	Téléphone	E-mail
Association Saint Eloi	BOURDONNAIS Jeanne	7, rue de la Poste	02.96.84.40.14	s.bourdonnais@orange.fr
Société de chasse	DELAMAIRE Mickaël	La Bérangère	02.96.84.40.24	
Anciens Combattants	CUADRADO René	3, rue du Hautrel	02.96.84.41.93	renecuadrado351@gmail.com
Club de l'Espérance	DURAND André	11, rue du Haut Village	02.96.84.46.63	onen@orange.fr
Association des écoles Pléven-Landébia				
Club de Scrabble	MERENCIO Maria	16, rue du Hautrel	02.96.84.44.83	
Club Informatique et Loisirs	LEMETAYER Joëlle	4, rue Jean-Baptiste Richeux	02.96.84.48.86	joelle.lemetayer1@wanadoo.fr
Association de Défense du Patrimoine	BOURDONNAIS Jeanne	7, rue de la Poste	02.96.84.40.14	s.bourdonnais@orange.fr
Amicale des Boulistes	DA COSTA José	3, rue des Landes	02.96.84.48.55	

Appel d'aide au classement des livres pour la mise en place de notre bibliothèque

Nous mobilisons, depuis plusieurs mois, nos efforts afin de remettre en fonction notre bibliothèque selon les normes imposées par les collectivités territoriales. Nous sommes parvenus à collecter quantité de livres, toutes thématiques confondues, et faisons maintenant appel à votre disponibilité pour nous aider à les classer. Plus nos volontaires seront nombreux, plus vite notre bibliothèque sera fonctionnelle pour vous accueillir !

Noël approche...



Boîte aux lettres du père Noël

À partir du 1^{er} décembre, les enfants auront la surprise de découvrir, devant la mairie, une jolie boîte aux lettres où ils pourront expédier la liste de leurs cadeaux à l'attention du père Noël, en LAPONIE.

Vente de sapins de Noël

Elle est organisée par l'APE, et les commandes sont à déposer à la supérette *Chez Sam* ou à passer par téléphone au 06.63.87.95.32.

Repas annuel des Aînés

La Commission Communale d'Action Sociale (CCAS) et la municipalité sont heureuses de renouer avec le traditionnel repas de fin d'année qui aura lieu **le dimanche 12 décembre 2021 à 12h30 en la salle des fêtes de LANDÉBIA.**

Le repas est **offert aux personnes de 65 ans et plus.** Toutefois, les personnes souhaitant y participer sont les bienvenues : le repas sera alors de 27 €. Un menu enfant est également prévu.

L'après-midi sera animé par deux groupes musicaux.

Parce qu'il s'agit d'une rencontre intergénérationnelle, **les membres du conseil des jeunes seront invités à venir prendre le dessert.**

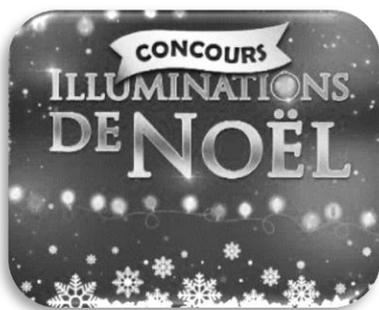
Le bulletin d'inscription doit être déposé à la mairie **avant le vendredi 26 novembre.**

N.B. : Le « Pass sanitaire » ou un test PCR datant de moins de 48h est obligatoire.

Avis aux gourmands : de savoureux gâteaux à venir déguster

Le samedi 18 décembre, vers 18h, nos conseillers municipaux et nos jeunes du CMJ vous attendront, à l'occasion de la visite du père Noël, sur la Place de l'Église pour vous proposer des parts de gâteaux et autres gourmandises qu'ils auront préparés eux-mêmes. Vous serez libres de leur donner (ou pas) ce que vous souhaitez en échange de ce beau geste. Alors, faites-leur plaisir et venez goûter ces douceurs avec un délicieux vin chaud préparé et servi par Sam.

Concours des maisons illuminées



Pour la première fois cette année, notre municipalité organise un concours des plus belles maisons illuminées. L'année dernière, déjà, nous avons pu admirer quelques maisons magnifiquement décorées, d'où cette initiative.

Ce concours, ouvert à tous les habitants de LANDÉBIA, est **gratuit.**

Les participants doivent **compléter un bulletin d'inscription** (disponible en mairie) et le déposer à la mairie **avant le 1er décembre 2021** pour valider leur participation. Ils s'engagent à **illuminer les lieux du 11 au 31 décembre.**

Le jury sera composé de membres du conseil municipal et du CMJ.

Les prix seront décernés aux lauréats lors de la cérémonie des vœux du maire, en janvier 2022. Seront à **gagner des bons d'achat** à valoir dans les commerces de la commune *Chez Sam* et la *CHARCUTERIE DE CAMPAGNE GUILLEMOT*.

En attendant notre prochain numéro, nous vous souhaitons de
Joyeuses fêtes de fin d'année !

